

PERSONNAGES HISTORIQUES DE L'YONNE.

---

M. LE MARQUIS GARNIER.

Il y a des hommes qui n'aiment pas qu'on parle d'eux, et qui semblent craindre d'effaroucher le bonheur par le bruit de leurs noms. Ces hommes là, dont l'espèce, il faut en convenir, devient assez rare, ont eu quelquefois une importance réelle et incontestée. Ils ont servi de lien entre les partis dans les jours difficiles. On les aperçoit, surtout, lorsque les révolutions, obligées de se replier sur elles-mêmes, cherchent des esprits modérés et adroits, qui soient propres, par cela même, aux transactions et aux rapprochements.

Tel fut, entre autres, M. Germain Garnier, mort le 4 octobre 1821, Pair de France, Ministre d'Etat, Marquis, Membre du Conseil privé du Roi, après avoir été Préfet, Comte Sénateur et Président du Sénat sous l'Empire.

La fortune de M. Garnier a cela de singulier, qu'elle semble s'être faite toute seule et sans l'aide des moyens qui expliquent tant d'autres fortunes. La main des révolutions s'y fait sentir à peine. Il n'est ni de l'assemblée constituante, ni de la convention; il ne se mêle ni à de grandes actions, ni à de grands crimes; la tribune ne le connaît pas; lorsque l'audace et le hasard mènent à tout, il se charge de prouver ce que peuvent, même dans les révolutions, le bon sens, la persévérance, le goût et l'habitude du travail, ainsi que l'esprit des affaires. C'est pour cela, précisément, que son exemple est bon à citer, dans un temps où l'on trouve plus commode de dédaigner les utiles vertus que de conquérir les vertus éclatantes.

M. Garnier avait commencé par être procureur au Châtelet de Paris; c'est un nom à ajouter aux noms des hommes considérables sortis du barreau et du palais, depuis cinquante années. Loin de renier de semblables commencements, M. Garnier s'en faisait, non sans raison, une sorte de gloire. Il cultivait, malgré la différence des temps et des fortunes, avec des hommes autrefois ses confrères, des relations dont le charme s'accroît avec l'âge, et dont le souvenir lui rappelait de vieilles amitiés honorablement conservées.

Les amis de M. Garnier, mort grand seigneur, n'ont pas été tout-à-fait de son avis. Il est curieux de voir avec quelles précautions extrê-

mes leurs regrets glissent sur certains mots qui les gênent. On dirait qu'ils craignent de se blesser en y touchant

L'éloge de M. Garnier fut prononcé le 27 novembre 1821, à la chambre des pairs, par M. le marquis de Jaucourt, ancien constituant, ancien tribun, ancien sénateur, membre du gouvernement provisoire en 1814; un de ces hommes, sans grandes passions et sans grandes lumières, qui avaient essayé de résoudre un difficile problème, le problème d'une Restauration; d'ailleurs esprit fin et délié; gentil-homme philosophe; colonel de dragons; qui avait aimé la liberté un instant et qui n'aurait pas mieux demandé, peut-être, que de l'aimer toujours, si la révolution avait consenti à ne pas être la révolution. Il faut voir comment M. de Jaucourt raconte les commencements de la carrière de M. Garnier.

« Agé seulement de dix-sept ans, il vint à Paris, -fit son droit et fut  
 » bientôt distingué par son habileté dans les affaires; cette distinc-  
 » tion, il put se faire honneur de la devoir à l'intégrité de son carac-  
 » tère, à son amour de la justice, à cet esprit ferme et judicieux qui,  
 » dès-lors même, lui faisait considérer chaque objet soumis à son  
 » examen sous ses différents points de vue. »

Voilà tout. Devine qui pourra! M. de Jaucourt continue :

« Comme lui, je presserai le temps, et je me hâterai d'arriver. »  
 Comment, vous presser! Mais vous avez tort! Que sont ces susceptibilités, qui vous font taire juste ce qu'il fallait dire? Pourquoi laisser dans l'ombre la partie vraiment originale de la vie de M. Garnier? Pourquoi ne pas parler des travaux des affaires mêlés aux travaux de l'esprit et des débuts modestes suivis d'une existence bien remplie, couronnés ensuite par l'opulence et par la grandeur? Mais, pour cela, il fallait dire le mot, le mot de *procureur* appliqué à un membre de la chambre haute, et le mot, à ce qu'il paraît, n'était pas dans le dictionnaire de la pairie en 1821. L'a-t-on rétabli depuis 1830? C'est ce que nous n'oserions pas prendre sur nous d'affirmer.

M. Garnier était né à Auxerre, en 1754, d'un père honorable, auquel un long exercice du notariat avait valu plus de réputation que de fortune. Il y avait dans M. Garnier, à un haut degré, ce sel et ce bon sens, qui font les avocats intelligents, les hommes d'affaires habiles, et qui semblent être les traits principaux de l'esprit et du caractère des enfants d'Auxerre. Ses études furent rapides et brillantes; il eut pour condisciples M. Marie de la Forge, depuis membre de l'assemblée constituante et président du tribunal de l'Yonne; M. Martineau des Chênez, juge au tribunal de la Seine; M. Bussière, qui devait être un

jour son beau-frère, juriconsulte de l'école de Pothier , par la science et par la probité.

Lorsque M. Garnier arrivait à Paris, il avait de l'ardeur, de la facilité, le goût et le besoin d'apprendre, une vive et précoce intelligence, enrichie et aiguisée par le travail. Avec moins aujourd'hui on devient homme de lettres ; mais M. Garnier aimait trop les lettres pour cela ; il ne se serait pas soucié de faire de la pauvreté sa muse. Il ne soupçonnait pas ce que personne ne soupçonnait alors : les merveilles de l'industrie appliquée à la littérature. C'était avant tout un homme de bon sens ; or, le bon sens lui disait que les jeux de l'esprit sont des jeux de hasard ; qu'on peut y gagner comme y perdre ; qu'il faut commencer par se rendre maître de sa destinée , et qu'il vaut mieux travailler à corriger le sort, que se dépitier vainement contre lui. M. Garnier semblait pressentir tout ce que, dans un esprit bien fait, la pratique des affaires offre de dédommagements en échange des sacrifices qu'elle impose. Par elle, on connaît mieux les hommes : on a la mesure plus exacte des obstacles de la vie. L'esprit qui ne fléchit pas, fortifié par une dure discipline, peut répondre de lui dans toutes les occasions. Avec des raisons comme celles-là, il n'y avait pas à hésiter. M. Garnier entra chez le procureur avec un courage qu'il faut louer et que peuvent regretter tant de jeunes esprits, dupes d'eux mêmes, qui n'ont pas su sacrifier, comme lui, aux certitudes de l'avenir, les rêves dont on se berce, et les horizons sitôt disparus.

Une fois son parti pris, il n'était pas homme à perdre son temps ; il avait hâte d'en finir avec une épreuve qui était pour lui plutôt l'essai que l'emploi définitif de son talent. A vingt-trois ans, il se mettait en société, ce que les réglemens de la corporation permettaient alors, avec un M. Ravoisié, procureur au Châtelet. Douze années plus tard, il cédait à M. Chignard, que nous avons vu mourir conseiller à la Cour royale, son office devenu un des plus productifs de Paris.

Ainsi, avant quarante ans, M. Garnier, par un bonheur dont il était digne, avait conquis ce qui devait suffire à l'ambition d'un homme sage. Sa fortune dépassait ses besoins, et la position qu'il s'était faite, grâce aux agréments d'une imagination ingénieuse et délicate, l'avait rendu à peu près l'égal de tout le monde.

Au dix-huitième siècle, on mettait avant tout la distinction de l'esprit. Il n'y avait pas dans les lettres de si minces triomphes qui ne fussent ambitionnés. On se plaisait aux petits vers et aux grandes

idées. Voyez Montesquieu ; voyez Rousseau lui-même ! Oserons-nous dire ? Voyez Robespierre et Saint-Just ! C'est quelque chose d'assez singulier que le choix des distractions de ces hommes, auxquels on n'a pas encore songé à reprocher d'avoir manqué de grandeur et d'audace.

Personne n'a plus été de son siècle que M. Garnier. Il en était par le bon sens, par l'amour de la bonne compagnie, par un scepticisme indulgent, par le soin, bien entendu, des intérêts positifs ; il en était aussi par certaines faiblesses de l'esprit, auxquelles les plus grands esprits cédaient et qui passaient pour des grâces.

Personne ne se douterait aujourd'hui, par exemple, de ce que faisait dans ces moments perdus, entre deux audiences, M<sup>e</sup> Garnier, procureur au Châtelet. Nous avons sous les yeux une petite comédie ayant pour titre : « *les Girandoles ou la Tricherie revient à son maître, Comédie-proverbe en un acte et en prose, représentée, pour la première fois, à Paris, sur le théâtre des grands danseurs du Roi, en 1780.* » Cette comédie-proverbe, en un acte et en prose, était de M. Garnier, ce qui ne l'empêchait pas d'être, à l'époque où il l'écrivait, un des hommes d'affaires les plus sérieux et les plus employés de Paris.

On lit sur l'exemplaire dont nous venons de parler, ce nota : « Il n'existe que deux exemplaires de cette pièce, toute l'édition ayant été supprimée par l'auteur. » Les temps sont changés. L'homme puissant est forcé de condamner l'homme obscur ; M. Garnier garde, pour lui seul, ce gage des amusements de sa jeunesse, dont le souvenir semble importuner sa grandeur. La comédie en prose, *les Girandoles* n'en reste pas moins un des faits qui servent le mieux à caractériser une époque.

Qui ne sait d'ailleurs à quoi M. Garnier fut redevable d'un des hasards les plus heureux de son heureuse destinée ? Il y a peut-être encore des vieillards qui fredonnent tout bas une chanson dont les refrains ont égayé les premières années de leur jeunesse : « *J'ai vu Lise hier au soir.* » *J'ai vu Lise hier au soir* a été un des grands succès de la fin du dix-huitième siècle. On en fit honneur à *Monsieur* (Louis XVIII), poète royal célèbre, dans tous les temps, par les vers qu'il n'a pas faits. C'était la chanson qu'on chantait à la ville, à la cour, et dont le souvenir est rappelé, par les hommes de cette époque, presque à l'égal d'un événement.

Il fallait qu'il en fut ainsi pour qu'un homme dévot, d'habitudes austères, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles lettres, se crût obligé de mentionner dans l'éloge de M. Garnier, membre libre de cette académie, ce singulier épisode de sa vie :

« A des talents solides, dit M. Dacier, il (M. Garnier) en joignait de plus agréables, particulièrement celui de faire, sans prétention, de jolis vers et des couplets bien tournés, pleins de grâce et de délicatesse. C'est à ce talent, auquel M. Garnier attachait peu de prix, qu'il dut le premier pas qu'il a fait dans la carrière des emplois. Dans ce temps où les chansons historiques et satiriques, et souvent l'un et l'autre ensemble, paraissaient en si grand nombre et occupaient tellement les sociétés qu'on les regardait comme de petits chapitres de l'histoire présente, M. Garnier s'empara d'une anecdote qui, de la cour où elle prit naissance, se répandit à la ville, et il en composa une chanson aussi gracieuse que spirituelle et piquante, qui a été longtemps chantée par toute la France, et dont les contemporains aiment encore à se souvenir. »

Cette chanson « aussi gracieuse que spirituelle et piquante, dont les contemporains aiment encore à se souvenir, suivant le respectable M. Dacier, est une petite gaillardise dans le goût du temps, qui ne devait guère s'attendre à figurer parmi celles des productions de M. Garnier, dont les titres étaient destinés à être visés officiellement par M. le secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles lettres.

Ce sera un chapitre à ajouter à un livre déjà long; au livre des hasards de la vie. La chanson fit pour M. Garnier, ce que des œuvres sérieuses n'auraient pu faire. Son nom répété partout, vint jusqu'à Mesdames tantes du Roi, et de pieuses princesses s'empressèrent de faire leur secrétaire des commandements, d'un homme aimable qui ne se recommandait que par la grâce un peu libre de son esprit.

Il y avait, au dix-huitième siècle, une sorte d'égalité, dont le siècle précédent n'offre pas d'exemple, née de la facilité des mœurs, du goût pour le plaisir, de l'ardeur des nouveautés, d'un besoin extrême de rapprochement, qui confondait les rangs et qui mettait presque sur la même ligne, tous ceux qui savaient écrire, penser et parler.

On en était venu à comprendre que l'esprit a sa noblesse comme la naissance, et qu'il ne suffit que de savoir la porter pour s'en rendre digne. La noblesse de l'esprit exige qu'on n'en soit pas réduit à mettre son intelligence en gage, ou à l'exploiter avidement comme un fermier jaloux. Il y a des extrémités où l'esprit éprouve une sorte d'amoindrissement; il n'est plus qu'un jouet au lieu d'être une puissance; il obéit, loin de commander. C'est ce qu'avait sagement pressenti la jeunesse de M. Garnier, ce qui lui avait inspiré, de bonne heure, le goût des travaux utiles, et ce qui lui avait permis, dans tous les temps, de cultiver librement des amitiés illustres, vers lesquelles l'attirait sa distinction naturelle; dont l'éclat étonnerait, peut-être, l'égalité consti-

tutionnelle de l'an de grâce 1846. Nous aurions, quelque peine aujourd'hui, à nous faire une idée de la société, au sein de laquelle vivait, avant 1789, un procureur comme M. Garnier. Il était devenu, par exemple, l'ami du duc de Larochehoucauld, ami de Louis XVI, digne et vertueux patriote, que l'échafaud ne devait pas épargner; de M. de Narbonne, noble et brillant jeune homme, réunissant, dans sa personne, les mœurs faciles de son siècle, aux mœurs chevaleresques des siècles précédents; qui, trompé par son ardeur, croyait aimer, de loin, l'odeur des révolutions, comme il aurait aimé, sur les champs de la bataille, l'odeur de la poudre, et dont l'Empire devait utiliser la rare élégance. C'est au milieu d'eux que M. Garnier vit fuir doucement les dernières années de l'ancien régime, qui étaient, pour lui, les dernières années de la jeunesse. Pour de tels hommes, on le conçoit, une révolution ne devait être que ce qu'ils se plaisaient d'avance à la faire. Ils voulaient y voir un changement sans secousses, le rétablissement de l'équilibre entre les droits des princes, et ceux des peuples, destiné à finir de trop longues misères, dont leur raison s'était indignée.

Telle était la position de M. Garnier, position douce et enviable, lorsque les premiers bruits de la révolution vinrent à se faire entendre en effet. Ces bruits l'inquiétèrent sans le surprendre. Les opinions de la plupart des hommes leur appartiennent moins en propre qu'ils ne pensent. S'ils savaient mieux faire la part des accidents qui les ont produites, ils seraient peut-être plus disposés, les uns pour les autres, à la tolérance et à la modération.

Il est vrai que M. Garnier entendit avec calme, avec trop de calme, peut-être, la voix d'un peuple tout entier redemandant sa place; cette voix, au bruit de laquelle tant de nobles âmes furent émues. Il connut à peine cette ivresse générale dont le souvenir vit encore, et qui fait, de l'époque de 1789, la grande époque de l'histoire moderne de la France. Faut-il beaucoup s'en étonner? C'était un homme sans passion; qui n'avait jamais fait entrer la passion, et surtout la passion populaire, dans ses calculs. C'était, de plus, un homme heureux, laborieux, de mœurs élégantes, d'un esprit spéculatif, d'un caractère circonspect, auquel tout avait réussi, et qui ne devait éprouver qu'un assez médiocre attrait pour des novateurs qui remettaient en question, du premier mot, la société elle-même. Sans être attaché à l'ancien régime par le fanatisme de la naissance ou des opinions, il ne pouvait s'empêcher de regretter la politesse de ses mœurs, et cette existence facile à laquelle il fallait renoncer, qui était la récompense et qui avait été le but d'une jeunesse honorablement employée. Il y

avait des changements dont la nécessité ne pouvait échapper à un esprit aussi sage que le sien ; seulement, il persistait à croire, malgré l'entraînement général, que ces changements pouvaient s'opérer sans révolution, et qu'il suffisait, pour cela, d'un pouvoir fort et éclairé, lequel est encore, à tout prendre, le meilleur et le plus sûr instrument du bonheur des peuples. Habitué aux idées purement théoriques et au commerce des hautes classes de la société, il ne pouvait se faire à la pensée de compter directement avec les masses, dont il n'entrevoit pas, sans un effroi véritable, la domination absolue. Son esprit, troublé dans ses spéculations, ne se reconnaissait plus au milieu de ce chaos d'idées et de passions, d'où allait sortir la France nouvelle. Ce qui lui manquait, c'était, le dirons-nous, l'instinct des révolutions ; c'était la foi, qui enfante les prodiges ; qui donnait, aux uns la résignation, aux autres l'audace ; et qui lui aurait donné une intelligence plus passionnée et plus nette des grands événements accomplis sous ses yeux, auxquels il ne prit qu'une part indirecte et secondaire. Ami du peuple, dans une certaine mesure, et avec un parti pris ; plus disposé à reconnaître ses misères que ses droits, M. Garnier fut, en un mot, dès le commencement, ce que furent, plus tard, les hommes habiles et désabusés qui crurent finir la révolution en la trompant, et en mettant les résultats avant les principes.

Un de ses biographes affirme qu'il fut appelé à faire partie, comme ministre de la justice, du ministère de Roland, et, qu'à son refus, la place fut donnée à Danton ; nous croyons qu'il s'est trompé. Roland, c'était la révolution dont il était le précurseur, en attendant qu'il en fût deux fois le martyr. Les amis de Roland, c'étaient ces illustres et héroïques Girondins, que le tocsin du 10 août devait trouver en armes, et qui, déjà, rêvaient, sur les ruines de la monarchie, une république polie, élégante et amie des arts. Or, les opinions de M. Garnier, ses relations, ses goûts, l'avaient, depuis longtemps, placé dans d'autres rangs, au milieu d'hommes qui n'auraient pas été disposés à faire aussi bon marché que Vergnaud et ses compagnons, des prérogatives et même des prestiges de l'ancienne royauté.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que M. Garnier était pour la monarchie, avec certaines formes nouvelles, dont il cherchait, après Montesquieu et après Voltaire, le modèle en Angleterre. Membre du club monarchique, il voulait ce que voulurent les Mounier, les Clermont-Tonnerre et d'autres hommes qui essayaient, un peu timidement, la conciliation de la monarchie et de la liberté.

Président du district de Saint-Honoré, chargé de haranguer le Roi, le 12 février 1790, au nom des cinquante-neuf présidents des autres

districts et des soixante commandants de bataillon de la garde nationale, ayant à leur tête M. Bailly et le général Lafayette, il parle à Louis xvi un langage dévoué, que le malheureux monarque n'est déjà plus habitué à entendre :

« Que ne nous est-il possible, Sire, dit-il, de vous peindre ces transports si vifs et si multipliés; cette ivresse délicieuse de sentiments, dont nous avons tous été les témoins dans nos assemblées, et que chacun de nous a eu la douceur de partager? Puissent ces témoignages si unanimes et si vrais effacer jusqu'au souvenir des peines qui ont affligé l'âme de Votre Majesté, et puissions-nous la convaincre de plus en plus qu'un roi qui a si justement mérité l'amour et l'obéissance d'une nation libre, ne peut être que le plus heureux et le plus puissant de tous les monarques.

A la reine, il dit :

« Madame, nous avons été admis à reporter jusqu'au trône les concerts de vœux et de bénédictions que nous avions recueillis dans les soixante assemblées du peuple de Paris. Nous sommes chargés d'offrir à Votre Majesté le respect et la reconnaissance de ce peuple, devenu le témoin de vos bienfaits... Votre présence dans la capitale y fait naître partout les bienfaits et les vertus. »

La révolution, forcée de combattre, commençait à devenir impitoyable; l'assemblée nationale, inquiétée par les agitations religieuses, avait exigé des prêtres insermentés, le serment civique. La prestation du serment était la condition à laquelle elle avait entendu subordonner le paiement des pensions ecclésiastiques. Elle avait fait plus; elle avait voulu que, dans les cas de troubles, ils pussent être éloignés provisoirement et même emprisonnés, faute par eux d'avoir obéi aux ordres qu'ils avaient reçus; elle avait enjoint à tous les directoires départementaux, de dresser la liste des prêtres non assermentés, et de la faire parvenir au corps législatif avec des observations sur chacun d'eux.

Il y avait, on ne saurait le nier, dans de telles mesures, quelque chose d'irrégulier et de violent, fait pour soulever les esprits qui, ayant conservé leur sang-froid, n'en jugeaient la révolution qu'avec plus de sévérité.

Le directoire du département de la Seine, dont M. Garnier était président, proteste contre l'arrêté de l'assemblée législative, dans une pétition présentée au roi, le 5 novembre 1791, et qui devait flatter ses vœux les plus chers. A côté du nom de M. Garnier, on lit les

noms de MM. Brousse, Talleyrand-Périgord, Desmeuniers, Davous (1); c'est-à-dire ceux de quelques hommes effrayés ou lassés, qui demandaient, à la révolution, grâce pour elle-même.

Cette protestation du directoire du département de la Seine contenait l'expression de quelques principes vrais, dans tous les temps, et qu'il n'est, même pas aujourd'hui, hors de propos de rappeler.

« L'assemblée nationale, y est-il dit, refuse, à tous ceux qui ne prèteraient pas le serment civique, la libre profession de leur culte. Or, cette liberté ne peut être ravie à personne; aucune puissance ne peut la retirer: c'est la première, c'est la plus inviolable de toutes les propriétés: elle est consacrée à jamais dans la déclaration des droits, dans les articles fondamentaux de la constitution; elle est donc hors de toutes les atteintes. L'assemblée constituante ne s'est jamais montrée plus grande, plus imposante peut-être aux yeux des nations, que lorsque, au milieu même des orages de la révolution, elle a rendu un hommage éclatant à ce principe. »

La raison était du côté du directoire; mais la raison suffit-elle pour juger de tels actes? C'est le malheur des temps de troubles, de faire une trop grande part à la nécessité. M. Talleyrand et ses amis en parlaient peut-être un peu à leur aise; il est aisé à ceux qui se reposent, de condamner ceux qui combattent.

M. Garnier, au contraire, obéissait moins, dans ces circonstances, à ses sympathies un peu tièdes pour la révolution, qu'à certains principes qu'il avait élevés, dans son esprit, à la hauteur d'axiomes dogmatiques et absolus. La liberté politique ne devait avoir, à ses yeux, que la seconde place, la première appartenant à la liberté civile, sans laquelle il n'y avait pas, selon lui, de société régulièrement organisée. Il appartenait à cette école des économistes dont Quesnay fut le chef, et qui joue un rôle si curieux, dans l'histoire des idées, au dix-huitième siècle.

C'est un spectacle digne d'intérêt, que celui de ces quelques hommes laborieux, obstinés, systématiques, qui, sans bruit, au milieu de tant de bruit, bâtissent une science nouvelle, réduite, jusqu'alors, à des conjectures; et qui savent, hardis sans imprudence, audacieux sans emportement, s'attacher les grands en ne travaillant que pour les pe-

(1) M. Davous mort, il y a quelque temps, membre de la Chambre des Pairs, après avoir été membre du Sénat Impérial, n'a rien de commun avec M. le Maréchal Davoust, un des plus glorieux enfants du département de l'Yonne.

tits. Quesnay reçut des lettres de noblesse de Louis XV, dont il était le médecin; ses armes, qui lui furent données par le Roi, consistaient en trois fleurs de pensée, avec cette devise : *Propter excogitationem mentis.*

Que les économistes du 18<sup>e</sup> siècle aient été trop loin; que leur esprit absolu ait eu tort de faire une science mathématique, de ce qui ne devrait être qu'une science d'observation; que l'expression obscure et affectée de leur pensée ait nui quelquefois à leur pensée elle-même; c'est possible. Il ne leur restera pas moins la gloire d'avoir appris aux nations ce qui doit être, pour elles, la véritable richesse, en les détournant de courir après des biens imaginaires; d'avoir ruiné les vieilles théories sur la balance du commerce; la gloire, surtout, d'avoir proclamé les premiers, dans un pays hérissé de douanes, de prohibitions, de barrières, de difficultés de toute espèce, le grand et fécond principe de la liberté, contre lequel luttaient tous les préjugés, et d'avoir enfin ramené les hommes, par l'amour du sol, aux mœurs, au travail et à la vertu.

On peut dire d'eux qu'ils sont les fondateurs de l'économie politique française, c'est-à-dire de la science éclairée et humaine, qui tient compte de l'homme, dans la production et dans la distribution des richesses. Oubliera-t-on aussi que la France leur a dû M. Turgot?

M. Garnier put connaître Quesnay, mort seulement en 1774, c'est-à-dire quelques années après son arrivée à Paris; il put recueillir, de la bouche même du maître, les préceptes de cette école, qu'il était destiné à représenter dans les grandeurs de la société nouvelle, et dont il devait être un des disciples les plus zélés et les plus intelligents.

Ces idées qu'il reçut si jeune, qui l'excitaient sans le troubler, laissèrent dans son esprit une empreinte qui ne s'effaça plus. Ce ne furent pas seulement les doctrines économiques qu'il retint de Quesnay, qu'il était appelé, au contraire, à modifier; ce furent encore certaines autres doctrines, dont l'influence devait se faire sentir sur le reste de sa vie. Cette facilité à accepter les faits accomplis; cette soumission pour le pouvoir; cet éloignement de tout ce qui ressemble à l'agitation et au bruit; qu'on pourra plus tard, et non sans raison, lui reprocher, forment les traits principaux des hommes, au milieu desquels sa jeunesse s'était écoulée; dont il avait conservé l'héritage, et qui n'en furent pas moins d'ardents et sincères amis de l'humanité. Dans le Sénateur, dans le Pair de France, on pourra bientôt reconnaître le disciple de Quesnay, si hardi dans la spéculation; sachant apercevoir, d'un coup-d'œil si sûr, les véritables sources de la richesse

publique, et qui, néanmoins, soit impuissance, soit dédain, reléguait a politique parmi les objets d'inutiles controverses.

La révolution parut à M. Garnier une occasion de mettre en pratique les maximes des économistes. Il fit paraître, en 1792, un livre curieux, sous ce titre : *De la propriété dans ses rapports avec le droit politique*, dans lequel il cherche à appliquer les doctrines des économistes à l'état de la France, tel que la révolution venait de le faire. On y trouve, sinon des solutions, du moins des recherches ingénieuses sur ces problèmes si difficiles, relatifs au droit d'élire, et qui ne sont pas à la veille d'être résolus.

Essayons d'indiquer les idées principales de l'écrivain :

« Le peuple étant souverain, il importe de savoir à quels signes on reconnaîtra les citoyens, c'est-à-dire ceux qui exercent la souveraineté. Les lois faites par le souverain, les contributions qui n'existent que par le souverain, ne peuvent servir à déterminer quels sont les membres du souverain. Il faut un signe plus précis, mieux déterminé, entièrement à l'abri des définitions arbitraires. Le signe, c'est la possession du sol ; le sol seul fait les citoyens. Les révolutions politiques qui effacent les distinctions chimériques, ne peuvent rien contre les distinctions fondées sur la nature des choses. Il y aura toujours entre les hommes deux conditions distinctes : celle de l'homme qui possède et qui paie les services qu'il reçoit, et celle de l'homme qui rend des services pour en être payé. »

On trouve, à chaque ligne de ce livre, la fameuse doctrine que la terre seule est productive ; que seule elle peut créer de nouvelles richesses. Cette doctrine, M. Garnier en applique les conséquences à l'exercice de la souveraineté politique, avec une véritable rigueur.

C'est là qu'il faut voir où mènent les idées absolues et systématiques :

« Excepté les propriétaires, écrit M. Garnier, tous les autres habitants occupent le terrain d'autrui ; ils y restent à titre purement précaire ; c'est au consentement libre d'un propriétaire quelconque, qu'ils doivent la permission d'y demeurer, et d'y reposer quelque part. Même, sans avoir recours au droit de souveraineté, les volontés réunies de tous les propriétaires suffiraient, en vertu du droit de simple propriété, pour refuser un asile et des moyens de subsister à quiconque ne possède aucune portion du sol. Les non-propriétaires, dans cette hypothèse, se verraient contraints de quitter le pays, à moins de supposer la propriété violée, et la force étouffant la justice. »

Plus loin, il ajoute :

« Les mattres du sol ne doivent-ils pas dire : Voici les conditions  
 » sous lesquelles il nous plaît qu'on possède, et qu'on habite la terre  
 » qui nous appartient. »

Il importe de remarquer le sens que l'auteur attachait au mot de *propriétaire*, lequel entraînait avec lui, dans ses idées, celui de *membre exclusif du souverain* :

« On ne peut regarder comme propriétaires indépendants que ceux  
 » qui trouvent, dans le produit de leurs propriétés, de quoi sub-  
 » sister au moins de la manière la plus frugale que puisse comporter  
 » l'état actuel de la société. »

Ce livre est rempli d'idées fines.

« Il est absurde de compter la force pour un droit ; elle n'est qu'un  
 » moyen pour obtenir ce à quoi l'on a droit ; un moyen secondaire  
 » qui obéit à la volonté, et la volonté elle-même n'est qu'un ré-  
 » sultat. »

Lorsqu'il écrivait ainsi, la force, qu'il ne veut pas *compter pour un droit*, va devenir le premier de tous les droits ; le temps des hommes comme M. Garnier est passé ; on sent qu'il va falloir bientôt autre chose que de timides protestations, au milieu de la lutte qui se prépare.

Citons encore ce qu'il dit de la société :

« C'est un immense jeu, toujours en action, et ouvert à tout le  
 » monde. Les richesses de tout genre, voilà les jetons que chacun re-  
 » çoit et donne sans discontinuation ; que chacun se dispute avec plus  
 » ou moins d'adresse. Les règles sont les mêmes pour tous ; les joueurs  
 » ont des droits égaux, mais il y a une inégalité prodigieuse dans leurs  
 » enjeux respectifs. »

Il y a là trop de finesse ; on voudrait quelque chose de moins ingénieux, et de mieux senti pour exprimer les douleurs de ceux qui souffrent, et que la société ne daigne même pas admettre à ses chances, faute d'enjeu. Il semble qu'on va crier sous le scalpel de cette science qui opère sur la nature vivante comme sur la nature morte. On conçoit qu'un livre comme celui-là, écrit en l'honneur d'un système plutôt qu'en l'honneur d'un parti, n'ait pas eu un grand succès, à une époque qui faisait de la propriété un privilège plutôt qu'un droit, et qui aspirait au suffrage universel.

M. Garnier commençait à comprendre qu'il n'y avait plus rien à faire pour lui, au milieu de passions auxquelles il n'aurait pas voulu

s'associer, et de nécessités qu'il ne comprenait pas. Quelque chose lui disait que son heure n'était pas venue, et que son rôle serait de travailler à la reconstruction d'une société battue en brèche par d'infatigables démolisseurs.

Il quitta, vers la fin de l'année 1793, la France, qu'il ne revit plus qu'au mois de juillet 1795, et consacra à la retraite et à l'étude les années qui s'écoulèrent jusqu'au Consulat. Ce fut alors, qu'après avoir traduit les *Aventures de Caleb Williams*, de Godwin, il fit paraître un abrégé du grand ouvrage d'Adam Smith, *Sur la nature et les causes de la richesse des nations*, dont il publia plus tard une traduction complète. L'entreprise était difficile, le livre de l'écrivain écossais ayant en lui-même quelque chose d'embarrassé, de diffus, qui se prêtait mal à une traduction. M. Garnier y réussit, il eut le mérite de faire ce que n'avaient pu faire, avant lui, Roucher et Blavet ; il fit connaître à la France, un ouvrage important, connu imparfaitement jusqu'alors, et qui servait de complément aux œuvres des économistes et de l'École française.

Le livre de M. Garnier est plus qu'une traduction ; c'est un travail de rapprochement entre deux systèmes, entrepris par un esprit plein de sagacité. La préface, dans laquelle il caractérise, avec bonheur, l'école française et l'école Ecossaise, forme, à elle seule, un travail complet. Le livre est enrichi de notes attestant, de la part de l'auteur, des recherches profondes sur des sujets difficiles et variés. Il n'est pas difficile de voir que les idées de M. Garnier se sont modifiées par ses tentatives de conciliation, entre l'école française et l'école qu'Adam Smith allait fonder.

La première, suivant lui, est absolue, la seconde est relative.

Quesnay écrivait pour les peuples ; Adam Smith, au contraire, écrivait particulièrement pour l'Angleterre. Le second a fait une science morale de ce qui était une science naturelle pour le premier. On sent néanmoins, dans M. Garnier, une prédilection visible pour son maître, qu'il appelle un *esprit singulièrement spéculatif*. Les assertions du docteur Quesnay, dit-il, sont presque toutes d'une évidence incontestable et susceptibles d'une démonstration rigoureuse ; ce qui leur manque, c'est l'utilité.

Personne n'ignore en quoi la doctrine de Quesnay diffère de celle d'Adam Smith. Celui-ci met le travail à côté du sol, comme producteur de la richesse ; entre le sol et le travail il y a, pour ainsi dire, association. C'est dans le sein de la terre que se commencent les richesses ; c'est le travail qui les achève. M. Garnier adopte, sur ce point, les idées d'Adam Smith, tout en conservant à la propriété du sol, considérée comme base du droit politique, une préférence qui tenait à l'ensemble

de ses doctrines économiques, et qu'expliquait la nature de ses opinions.

Sur toutes les questions d'enseignement, de commerce extérieur, de banque, de secours publics, de crédit, il reste le disciple de Quesnay, c'est-à-dire le partisan déclaré de la liberté entière et absolue. Il s'agit de l'éducation, par exemple; voyez ce qu'il dit :

« Tout ce qui contrarie le cours naturel des choses, et tend à les détourner de la pente où elles iraient d'elles-mêmes, est presque toujours préjudiciable à la prospérité publique; mais un gouvernement qui attire les citoyens vers l'étude des sciences, en offrant un enseignement gratuit qui présente un appât aux parents pauvres, que l'ambition ou la vanité pourrait séduire; qui détourne ainsi une partie de la classe ouvrière des métiers qu'elle serait naturellement portée à suivre, pour l'entraîner dans une carrière opposée, un tel gouvernement ne laisse pas non plus les choses à leur cours ordinaires et à leur pente naturelle.

» Le travail appliqué aux sciences a cela de particulier, qu'entre l'ignorance absolue et l'étude complète, les degrés intermédiaires sont, non seulement inutiles, mais souvent même nuisibles au bonheur de l'individu et au repos de la société. »

Il faut redire ici ce qui a été dit plus haut. La science de l'économie politique doit être, avant tout, une science morale. Les savants ont beau poser des principes absolus; les sociétés ne se prêtent pas à la rigueur de tels principes; elles ne pourront jamais se résigner à être traitées comme des abstractions; il ne peut pas en être, quoi qu'on s'en soit flatté, des sciences économiques comme des sciences mathématiques, qui conduisent à des résultats prévus et infaillibles. Ce qui n'ôte rien à la réalité de la science; ce qui n'ôte rien surtout au mérite de ceux qui, comme M. Garnier, propageant avec ardeur des découvertes utiles, remuant avec persévérance des idées hardies, ont appelé, les premiers, sur de grands problèmes, l'attention des esprits sérieux.

Il y avait précisément, en lui, cette union d'idées anciennes et d'idées nouvelles que recherchait le Consulat; ce mélange d'expérience et de nouveauté, avec lequel il entendait fonder son pouvoir, établir sa politique et faire ses lois. Un homme comme M. Garnier, ayant beaucoup vécu; vécu dans le monde plus encore que dans les livres; qui n'avait rien à faire oublier; d'un esprit fin et conciliant, sans fanatisme et sans passion d'aucune sorte; lié aux classes élevées par ses relations et par ses goûts; aux classes moyennes, par sa naissance; était propre, plus qu'aucun autre, à servir d'instruments à des desseins de rapprochement et de réconciliation.

On peut se faire une idée de l'importance qu'il s'était acquise, lorsqu'on le voit, en 1800, nommé préfet de Seine-et-Oise, entrer en 1804 au Sénat où l'empereur convoquait les illustrations de la France. Nous ne dirions rien de son administration qui a été ce qu'elle devait être : sage, éclairée, intelligente, si nous n'y rencontrions un de ces épisodes qui peignent M. Garnier lui-même et le pouvoir qu'il servait. \*

Le Concordat n'était pas fait ; on en était encore, pour le culte et pour le clergé, à cet état de liberté mal définie et mal limitée qui suivit l'Époque révolutionnaire. Un prêtre d'une des communes du département de Seine-et-Oise, ayant refusé de rendre les derniers devoirs de la religion à un habitant de cette commune, ce refus excita un violent scandale, dont le bruit arriva jusqu'à Fouché, ministre de la police générale. Le ministre donne ordre au maire d'éloigner le prêtre de la commune. Le préfet s'y oppose ; alors s'établit entre eux une correspondance assez curieuse, qui nous a été communiquée, et à laquelle nous empruntons quelques passages (1) :

« J'ai cru, citoyen-Préfet, écrivait Fouché à M. Garnier, le 4<sup>er</sup> fructidor an VIII de la République une et indivisible, dans vos scrupules plus de faiblesse que de respect pour les principes de la liberté. Si, au lieu d'exécuter les ordres qu'ils reçoivent, les Préfets s'établissent juges de ces ordres ; si, au lieu de se restreindre dans le cercle de leur responsabilité, ils prenaient l'habitude de s'inquiéter pour celle des ministres, le gouvernement serait sans énergie, sans puissance et sans volonté. Je rends justice à vos intentions, citoyen-Préfet, mais je dois à mon devoir de vous faire remarquer que cette fois, au moins, vous avez trop délibéré sur le vôtre. »

M. Garnier comprenait peu de chose à ces formes brèves de procéder que le révolutionnaire, chez Fouché, avait apprises au ministre. Il pensait que ce n'est pas pour rien que la France avait voulu se donner un gouvernement fort et régulier. Il y avait chez lui indépendamment une haute raison et un véritable respect pour la liberté individuelle, qui l'éloignaient des violences inutiles, une indifférence philosophique, héritage du dix-huitième siècle, qui lui permettait d'être parfaitement maître de lui-même dans les questions religieuses.

C'est tout cela qu'on retrouve dans sa réponse au ministre de la police générale :

« D'après les lois actuellement existantes sur les cultes, écrit-il, je

(1) Nous devons cette communication à l'obligeance de M. Liégeard, ancien préfet, neveu de M. Garnier.

considère les personnes exerçant et pratiquant le culte catholique, comme formant entre elles une société privée; une sorte de confrérie, non autorisée, mais seulement permise par le gouvernement. Or, il est de l'essence de ces sortes de sociétés, d'avoir entre elles certains caractères convenus, auxquels elles reconnaissent leurs membres. La liberté d'admettre et de rejeter qui bon leur semble, est une conséquence nécessaire de la liberté qu'on leur a donnée, puisque, sans cela, elles n'auraient véritablement pas d'existence. Elles doivent être précisément dans le cas de ces confréries tolérées depuis plusieurs siècles, dans tous les gouvernements de l'Europe, sous le nom de franc-maçons. Ces confréries traitaient de *profane* et repoussaient, comme tel, de ce qu'elles nommaient leurs temples, quiconque n'était pas initié dans leurs prétendus mystères, et ne s'était pas soumis à certaines conditions convenues secrètement entre les associés. Si le gouvernement se fût mêlé de contestations sur l'admission ou le rejet d'un membre, il aurait évidemment compromis son pouvoir et sa dignité....

» Il n'importe nullement au gouvernement, qu'un citoyen soit ou ne soit pas enterré avec ces cérémonies; l'ordre extérieur n'y est nullement intéressé, et puisque la philosophie et la politique ont enfin persuadé au gouvernement cette condescendance aux faiblesses humaines, puisqu'on a laissé aux imaginations faibles la jouissance de la superstition, il faut que chacun puisse être superstitieux à sa manière. »

Les consuls, excités par Fouché, avaient pris parti d'abord contre M. Garnier. Le Ministre de l'Intérieur, Joseph Bonaparte, les ramena à d'autres sentiments. Le premier Consul, surtout, blâma les taquineries violentes du Ministre de la police, et donna son approbation à une conduite modérée et libérale, qui servait si bien ses projets, en accoutumant le peuple au respect du prêtre, et qui était de nature à lui concilier tout à la fois les philosophes et les croyans.

M. Garnier ne resta pas longtemps Préfet de Seine-et-Oise; l'Empereur l'appela, vers 1804, avec le titre de Comte, au Sénat dont il fut président depuis 1809 jusqu'en 1811.

Devenu Sénateur, M. Garnier fit ce que firent tous les Sénateurs: il se fit oublier. Il s'arrangea une existence douce et commode; il retourna aux lettres, qu'il n'avait jamais cessé d'aimer. Il publia une édition de Racine, dans lequel il admirait un des représentants d'un grand siècle. Il écrivait *son histoire de la monnaie depuis les temps les*

*plus reculés, jusqu'à Charlemagne* (1). Il assista, de trop près peut-être, à des merveilles qui ne l'éblouissaient plus, et aux gigantesques efforts d'un règne qui, pour lui, avait dépassé le but, et dont il pressentait la fin. Il ne lui paraissait pas possible que la France pût s'accommoder longtemps d'un héroïque régime qui la mettait à la gloire pour toute nourriture.

Comment le disciple de Quesnay aurait-il pu approuver l'action incessante, infatigable d'un pouvoir qui voulait tout faire, qui ne s'en rapportait qu'à lui-même, et pour lequel les individus n'étaient que des instruments.

Le 2 avril 1814, il adhérait sans trop de regrets à la déchéance de l'Empereur. Les promesses de la Restauration l'avaient séduit. La Restauration lui allait mieux qu'à aucun autre : c'était la paix ; c'était la liberté à petite dose ; c'étaient les ressorts de la puissance détendus ; c'était quelque chose de facile et d'aisé ; c'était un Roi, comme lui modéré, sceptique, spirituel, avec lequel il croyait voir revenir les souvenirs de sa jeunesse. Il fut un de ceux qui durent le plus sincèrement accepter la charte de 1814, dont les engagements, dans ses idées, donnaient à la France toutes les libertés qu'elle était assez forte pour porter.

Lorsqu'au bruit du retour de l'Empereur Napoléon, la Chambre des Pairs chargeait de mettre l'expression de ses espérances et de ses douleurs au pied du trône, c'était dans toute la vérité de sa pensée que M. Garnier y faisait entendre ce langage (17 mars 1815) :

« Cette constitution, Sire, est le gage d'une nouvelle alliance entre le peuple français et l'antique race de ses Rois. Les plus sages institutions se sont associées aux plus illustres souvenirs ; ils se prêtent un mutuel appui, et composent une puissance inébranlable. »

Après l'orage des cent-jours, il vint reprendre sa place à la Chambre des Pairs, où la Restauration récompensa, par de nouveaux honneurs, une fidélité à laquelle les événements avaient épargné de trop dures épreuves.

Il arriva cependant à M. Garnier ce qui est arrivé à beaucoup d'autres. Il fut dépassé. L'ami des grands seigneurs d'autrefois ; l'élève des penseurs du dix-huitième siècle, associé à leurs travaux et à leurs espérances, se trouva tout surpris au milieu des vanités étroites, des

(1) L'un des meilleurs ouvrages sur la monnaie. C'est par celui-là qu'il faut commencer l'étude de tous les autres.

(Blanqui, Histoire de l'économie politique, t. 2, p. 335).

rancunes hargneuses, des petites passions de toute sorte, qui offensaient la France sans la dompter. La Restauration devait-elle aboutir à n'être que le triomphe de quelques gentilshommes de village ou de quelques habitués de paroisse? Allait-on voir renaître l'ancien régime, moins la vivacité de ses opinions, la liberté de ses mœurs, l'élégance de ses manières! C'est-là ce qui ne laissait pas que d'inquiéter M. Garnier, et ce qui lui inspirait même de tristes pressentiments de l'avenir.

En 1818, il publiait, sous ce titre : « *Appel à tous les propriétaires en Europe, ou manifeste de la société, contre les partis qui la tourmentent, par un ami de l'Ordre et de la Liberté,* » un écrit, le dernier écrit qui soit sorti de sa plume, et qui montre, au milieu de singuliers pressentiments, la trace ineffaçable que les premières impressions laissent dans l'esprit.

On voit toujours, dans M. Garnier, le disciple de Quesnay, revenant aux idées de son maître, dont il poursuit la réalisation au travers de tous les changements. En 1818, comme en 1792, c'est le même problème qu'il essaie de résoudre, avec les mêmes moyens. Pour lui, la société est toujours partagée en propriétaires et en non-propriétaires. Il n'y a pas, à ses yeux, d'autre aristocratie que celle-là, qui naît de la nature même des choses; l'autre n'étant qu'une fiction, que le pouvoir doit protéger, loin qu'elle le protège. Ces doctrines, que 1792 avait prosrites, étaient devenues presque hardies à une époque où l'on s'occupait de refaire l'aristocratie, avec l'inégalité de la naissance. M. Garnier parle, d'ailleurs, des petits comme n'ont pas l'habitude d'en parler ceux qui deviennent grands. Dans ce livre, vous ne trouverez aucune des déclamations si aisées que l'ardeur pour tous les pouvoirs met à la mode dans tous les temps; il peint dignement, en enfant du peuple, le peuple « qui, dans son ivresse la plus furieuse, aurait honte d'une bassesse. » C'est même quelque chose d'assez curieux que le dédain avec lequel le comte de l'Empire, le marquis du régime nouveau, traite la suprématie nobiliaire, qu'il force à s'incliner devant la suprématie du travail, de l'intelligence et de la richesse. On sent là un esprit distingué qui juge les choses avec sang-froid, et qui sait conserver toute sa raison, au milieu des énièvements de la grandeur et de la vanité. Ce n'est pas lui, s'il eut vécu, qui aurait encouragé la restauration, dans les entreprises où elle s'est perdue.

Le fond du caractère de M. Garnier, c'était la simplicité, la sagesse et la modération, unies à un amour, peut-être excessif de l'ordre et du repos. Il appartenait à cette classe d'hommes qui ont, faut-il dire, le bonheur ou le malheur de n'être dupes de rien; qui, servant le pou-

voir sans passion, aiment mieux l'éclairer que le combattre. Il avait assez réfléchi, assez vécu, pour savoir à quoi s'en tenir, sur toutes choses, même sur les titres qu'il n'avait pas brigüés, jouets fragiles, dont la vanité des hommes aime à parer leurs tombeaux. M. Garnier ne voulut emporter dans le sien, que le nom qu'il avait reçu de ses pères; c'est le seul qu'on lise au bas de l'acte contenant l'expression de ses volontés dernières.

Eloigné de son pays, depuis soixante ans, jamais M. Garnier n'en avait perdu le souvenir; il se plaisait à parler d'Auxerre; sa pensée se reportait, d'elle-même, aux lieux où son heureuse enfance s'était écoulée; la qualité d'Auxerrois était, seule, un titre à sa bienveillance; en mourant, il légua trois mille francs aux pauvres de la paroisse Saint-Eusèbe, sur laquelle il était né.

Les hommes comme M. Garnier deviennent rares. La société actuelle n'en fait plus; il faut, aujourd'hui, plus de vigueur, plus d'âpreté, plus de résolution. Où retrouver les goûts sérieux unis aux goûts aimables; l'amour de l'étude uni à l'amour des affaires; la haine des exagérations et des excès, et cette politesse naturelle qui est la véritable grâce de l'esprit?

Il y a d'autres enseignements, encore, à recueillir de cette vie qu'on peut offrir comme exemple de bonheur, et de bonheur mérité. S'il est vrai qu'il faille des hommes qui habituent les sociétés au calme, après de longues agitations; comment se fait-il que de tels hommes n'aient que la seconde place, quels que soient leurs talents, quelle que soit même leur vertu? C'est peut-être que, chez eux, la vertu est trop positive, l'habileté trop personnelle. Les grandes renommées se paient par de grands sacrifices. La société veut qu'on coure des risques à la servir; elle ne se croit pas tenue de récompenser ceux qui se sont récompensés eux-mêmes; elle aime tièdement ceux qui l'ont aimée d'un amour tiède; la société mettra toujours le dévouement au premier rang des vertus.

PINARD,

Avocat à la Cour Royale de Paris.

